

Règlements internes

Préscolaire et primaire

Année scolaire 2021-2022

EMC

École Marie-Clarac

Apprendre à devenir.

ENGAGEMENT

HUMANISME

LEADERSHIP

ÉCOLE MARIE-CLARAC

11273, av. de Mère-Anselme

Montréal-Nord (Québec) H1H 4Z2

☎ (514) 322-1160

📠 (514) 322-4364

🌐 www.ecolemarie-clarac.qc.ca

Un agenda multifonctionnel

POUR L'ÉLÈVE

- Je m'informe des différents événements tout au long de l'année.
- Je lis mon code de vie de l'école.
- Je note mes devoirs, mes leçons et mes dates d'évaluations dans mon agenda.
- Je fais signer mon agenda par mes parents quand mes enseignants me le demandent.
- Je prends en charge mes apprentissages à l'aide de mon agenda.

POUR LES PARENTS

- Je prends connaissance des informations.
- Je supervise les devoirs et leçons.
- J'encourage mon enfant dans la progression de ses apprentissages.
- Je commente et signe l'agenda chaque fois que les enseignants le demandent.
- Je communique avec le titulaire au besoin.

Nous nous réservons le droit d'apporter tout changement considéré important pour le bon fonctionnement de l'école.

Nous vous remercions pour votre constante collaboration.

L'équipe-école

Caractéristiques de l'École Marie-Clarac

ORIGINE DU NOM DE L'ÉCOLE

L'École Marie-Clarac porte le nom de la Fondatrice des Soeurs de Charité de Ste-Marie. Née à Auch en France, en 1817, la Servante de Dieu, Mère Marie-Louise Clarac, déjà Fille de la Charité de St-Vincent-de-Paul, fonda cette congrégation à Turin (Italie) en 1871. Elle mourut à Moncalieri (Turin, Italie) le 21 juin 1887. La cause de Mère Clarac est actuellement introduite auprès du Siège apostolique en attente d'un procès de béatification.

SA FONDATION

L'École Marie-Clarac, établissement d'enseignement privé catholique, a été fondée par Mère Anselme-Marie Parisotto en 1958. L'école préscolaire-primaire occupe l'édifice actuel depuis 1964.

SA MISSION

L'École Marie-Clarac veut assurer la croissance intégrale de la personne en favorisant le développement optimal de ses potentialités sur le plan physique, intellectuel, social, culturel, affectif, moral et religieux. Elle s'engage à transmettre des connaissances, à développer des attitudes et à cultiver les vertus qui caractérisent un chrétien épanoui, autonome et responsable.

PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif, basé sur des valeurs profondes, humaines, chrétiennes catholiques, se propose :

1. D'accueillir chaque élève comme un membre unique et important de la famille Marie-Clarac.
2. De développer chez l'élève la foi et la vie spirituelle selon notre identité chrétienne et catholique tout en accueillant la diversité des croyances et des religions.
3. De développer chez l'élève le goût et le plaisir d'apprendre, d'explorer et de découvrir.
4. De favoriser la réussite éducative par un soutien adapté à la situation de l'élève.
5. De transmettre à l'élève des méthodes de travail efficaces.
6. De créer un environnement sécuritaire, pacifique et chaleureux où chaque élève est reconnu dans son individualité à l'intérieur d'une communauté éducative.
7. De développer chez l'élève les compétences lui permettant d'interagir positivement et respectueusement avec les autres et son environnement.
8. De favoriser le bien-être de chacun de nos élèves par le développement de l'estime de soi et par l'adoption de saines habitudes de vie.
9. De former l'élève à devenir un citoyen conscient et responsable de soi, des autres, de son environnement et du monde.

PARTICULARITÉS

- Institution privée, déclarée d'intérêt public par le ministère de l'Éducation pour des services éducatifs en français.
- Programme d'enseignement conforme aux normes du Ministère de l'Éducation (MEQ).
- Externat pour filles et garçons de la maternelle à la 6^e année.
- Externat pour filles de la 1^{re} à la 5^e secondaire. École du monde du BACCALAURÉAT INTERNATIONAL.

Services offerts par l'École Marie-Clarac

Activités parascolaires (frais en sus)	Étude dirigée
Animation de jeux en récréation	Premiers soins
Assurance-accident	Orthopédagogie (frais en sus)
Bibliothèque	Pastorale
2 ^e étude de 17 h à 18 h à compter de la 3 ^e année (frais en sus)	

Services dirigés vers le secteur privé

Orthophonie	Psychoéducation	Neuropsychologie	Transport scolaire
-------------	-----------------	------------------	--------------------

Personnel au service du préscolaire et primaire

Réception : (514) 322-1161 www.ecolemarie-clarac.qc.ca		
Directrice générale de l'É.M.C.	Sœur Jacinthe Caron	poste 110
Directrice générale adjointe	Mme Marie-Eve Girard	poste 135
Directrice du préscolaire et du primaire	Mme Isabelle Pedneault	poste 177
Directeur des services pédagogiques	M. Patrick Lizotte	poste 122
Directrice des services parascolaires	Sœur Angélica H. Quiroz	poste 243
Secrétaire de direction du préscolaire/primaire	Mme Julie Sénécal	poste 140
Orthopédagogues	Mme Roxane Beaudoin	poste 179
	Mme Lysiann Dagenais	poste 169
Préposée aux premiers soins	Mme Christine Calandriello	poste 144
Responsable de l'encadrement et technicienne en éducation spécialisée (maternelle)	Mme Émilie Fournier	poste 173
Techniciennes en éducation spécialisée	Mme Julie Desfossés (1 ^{re} à 3 ^e année)	poste 153
	Mme Sarah-Mai Desmarteaux (4 ^e à 6 ^e année)	poste 152
Coordonnatrice à la vie scolaire/intervenante sociale	Mme Sarah Philantrope	poste 241
Responsable des services financiers	Mme Michelle Ayotte	poste 150
Responsable de la perception des comptes-clients	Mme Frantzie Paul	poste 138
Responsable des admissions	Mme Joanne Tubielewicz	poste 132
Responsable de la bibliothèque et de l'équipement audiovisuel	Mme Marie-Ève Parent	poste 133
Fondation Marie-Louise Clarac	Mme Stefanie Costa	poste 143
Réceptionnistes	Mme Thérèse Despatie	postes 0
	Mme Aïsha Saden	et 130



LA FONDATION MARIE-LOUISE CLARAC

Raison d'être de la Fondation

La Fondation Marie-Louise Clarac, organisme à but non lucratif, joue un rôle considérable dans le développement des jeunes en facilitant leur épanouissement par des moyens pédagogiques, professionnels, techniques, culturels et sportifs appropriés.

Fidèle alliée de l'École Marie-Clarac

Fidèle alliée de l'école depuis 1989, la Fondation supporte divers projets qui contribuent à maintenir un enseignement de qualité et à offrir à vos enfants un milieu de vie exceptionnel et stimulant tout en maintenant les frais de scolarité accessibles.

Réalisations

La Fondation est omniprésente par sa contribution financière à travers de nombreuses activités de l'école. Sans elle, beaucoup de projets ne pourraient voir le jour. Au fil des ans, grâce à ses activités de financement, la Fondation a distribué plus de 4 100 000 \$ dans les domaines suivants : orthopédagogie, psychoéducation, informatique, programme d'éducation internationale, arts et multimédia, sports, musique, bourse, aide financière et autres besoins identifiés par l'école.

Elle a aussi financé quelques projets jugés prioritaires, dont le remplacement des modules de jeux dans la cour de la garderie et l'innovation technopédagogique au primaire. La Fondation a également investi plus de 298 000 \$ pour l'animation de programmes de prévention en intervention sociale au primaire et au secondaire.

Conseil d'administration

La Fondation est dirigée par une équipe de parents dynamiques qui investit beaucoup de temps et d'énergie à l'organisation d'activités de financement afin de permettre à l'école de continuer à offrir des services éducatifs de qualité.

FMLC
11273, av. de Mère-Anselme
Montréal (Québec) H1H 4Z2
514 322-1160, poste 143
fondation@marie-clarac.qc.ca

Renseignements généraux

HORAIRE DES ÉCOLIERS

L'école est ouverte de 7 h à 19 h

N.B. : L'élève doit arriver à l'école **au moins 10 minutes** avant le début des classes.

Consultez l'horaire de votre enfant selon son degré scolaire

	MAT.	1^{re}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e
Entrée des élèves	8 h 35	8 h 25	8 h 05	7 h 55	8 h	8 h 05	8 h 15
Fin des cours	15 h 15	15 h 30	15 h 35	15 h 40	15 h 45	15 h 50	15 h 50

Veillez noter que le **vendredi**, avant un congé ou une journée pédagogique la sortie des élèves est à :

MAT.	1^{re}	2^e	3^e	4^e	5^e	6^e
14 h 45	15 h	15 h 10				

N.B. : Vous devez prévoir environ 10 minutes, afin que l'élève ait le temps de passer au vestiaire.

CARTES DE DÉPART

Carte régulière (carte orange)

La carte est remise à la rentrée scolaire et disponible à la réception.

Si vous déléguez quelqu'un pour venir chercher votre enfant, cette personne doit apporter une preuve d'identité et présenter la **carte orange** émise par la direction de l'école ou une autorisation écrite et signée par le parent. De plus, le parent doit aviser la réceptionniste avant l'heure de sortie des élèves.

Carte pour quitter seul(e) (carte jaune)

Pour un meilleur contrôle des départs, tous les élèves qui quitteront l'école seuls devront présenter à la surveillante une carte de départ (carte jaune) à l'heure indiquée sur celle-ci. Pour obtenir une carte pour quitter seul(e), le parent doit avoir préalablement rempli le formulaire à cet effet (disponible sur le portail).

AVERTISSEMENTS:

- Les élèves qui quittent seuls ne doivent pas traîner sur les trottoirs.
- **Aucun élève ne doit attendre ses parents sur la rue.**

Il y aura des frais de 2 \$ pour les cartes perdues.

- Les élèves de la maternelle, de la 1^{re} année et de la 2^e année arriveront par l'avenue des Laurentides et quitteront par le même endroit jusqu'à 17 h 30. Après cette heure, ils devront quitter par la cour du primaire (avenue de Mère-Anselme) jusqu'à 19 h.
- Les élèves de 3^e à la 6^e année arriveront par la cour du primaire et quitteront par le même endroit jusqu'à 19 h.

TRANSPORT À VÉLO

Des supports à bicyclettes sont mis à la disposition des élèves dans la cour d'école. Ils sont situés près de la sortie des élèves du préscolaire et de la 1^{re} année (avenue des Laurentides). Les élèves devront s'assurer de protéger leur bicyclette à l'aide d'un cadenas (obligatoire).

Prenez note que l'école n'est pas responsable des vols ou bris des vélos.

L'élève qui voyage à vélo doit emprunter l'entrée de l'avenue des Laurentides en tout temps, à son arrivée et à son départ de l'école.

Pour obtenir l'autorisation de quitter seul avec sa bicyclette, vous devez faire la demande de la carte de départ pour les élèves qui quittent seuls (**carte jaune**).

FERMETURE DES BARRIÈRES

	Maternelle et 2 ^e année	3 ^e à 6 ^e année
Fermeture des portes de la barrière	Av. des Laurentides 8h35	Av. de Mère-Anselme 8h15

Nous comptons sur votre collaboration et courtoisie envers le personnel sur place qui doivent respecter les heures et fermer les portes.

Les parents qui arriveront à l'école après la fermeture des portes de la barrière devront accompagner leur enfant à la réception de l'école afin de signer un billet de retard qu'il devra obligatoirement présenter à son enseignant(e) pour entrer dans la classe.

DÉPART HÂTIF

- **Départ hâtif entre 8 h 10 et 15 h 10**

Vous devrez vous présenter à la réception et votre enfant sera appelé seulement **après votre arrivée** à l'école. Il vous faudra donc prévoir ce temps d'attente.

- **Départ hâtif à 15 h 10**

Vous devrez vous présenter à la porte «B» de la barrière située sur l'avenue de Mère-Anselme pour venir chercher votre enfant. Celle-ci sera ouverte de 15 h 10 à 15 h 30. Après 15 h 30, vous devrez aller chercher votre enfant à la barrière située sur l'avenue des Laurentides. Par conséquent, votre enfant aura donc quitté sa classe avant le début de la période d'étude et vous attendra accompagné de la surveillante.

Aucun départ pendant la période d'étude ne sera possible. Cette mesure est mise en place pour limiter les dérangements et ainsi assurer un climat propice à l'apprentissage de tous les autres élèves de la classe.

- **Pour tout départ hâtif occasionnel**, vous devez aviser la réceptionniste par courriel ou en laissant un message au 514-322-1161 (option numéro 7). **Si le départ hâtif est régulier (par exemple, à tous les mardis)** vous devez envoyer un courriel via le portail à Mme Julie Sénécal, secrétaire de direction du préscolaire et du primaire.

- **Départ hâtif lors des jours sans période d'étude**

Aucun départ de la réception de l'école ne sera autorisé après 14 h 30.

Pour tous les niveaux, vous devrez attendre la fin des cours pour venir chercher votre enfant selon l'horaire ci-dessous.

MAT.	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Sortie des élèves sur l'avenue des Laurentides			Sortie des élèves à la porte «B» sur l'avenue de Mère-Anselme			
14 h 45	15 h	15 h 10	15 h 10	15 h 10	15 h 10	15 h 10

SIGNALER UNE ABSENCE, UN RETARD OU UN DÉPART HÂTIF

Dans un souci d'efficacité de la gestion des absences, il sera important de n'utiliser qu'une des options suivantes :

VIA LE PORTAIL

1. Connectez-vous à votre compte Portail.
2. À la page d'accueil, dans la zone **Mes cours**, cliquez le lien **Signaler une absence**.
3. Sélectionnez la date de l'absence.
4. Cochez les cases appropriées aux périodes d'absence.
5. Inscrivez le motif de l'absence dans la section Commentaire (maximum 40 caractères).
6. Cliquez sur le bouton Soumettre.
7. Vous recevrez une confirmation dans votre messagerie personnelle.

Pour les absences prolongées dues à un voyage ou à une compétition, vous pouvez enregistrer les absences toutefois, vous devez compléter le formulaire requis. Celui-ci se trouve dans le service Documents publics sous le dossier Formulaire absence voyage-compétition.

VIA LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Vous pouvez utiliser la ligne téléphonique mise à votre disposition. Celle-ci est réservée uniquement au signalement d'une absence, d'un retard ou d'un départ hâtif pour votre enfant. Vous êtes invités à consulter les étapes d'utilisation mentionnées ci-dessous.

1. Composez (514) 322-1161
 - a. faites le **7** pour la garderie, le préscolaire et le primaire.
2. Laissez clairement le prénom et le nom de votre enfant, sa classe, le motif de l'absence ou du retard ; s'il s'agit d'un départ hâtif, veuillez préciser l'heure.

ASSIDUITÉ

Selon les articles 14 à 18 de la *Loi sur l'instruction publique (L.I.P.)*, la présence de tous les élèves est obligatoire pour les journées indiquées au calendrier scolaire.

- Toute absence à une évaluation doit être justifiée par les parents et doit être jugée acceptable par l'école.
- Raisons jugées acceptables :
 - Maladie sérieuse (la direction se réserve le droit d'exiger un billet médical);
 - Décès d'un proche parent;
 - Convocation d'un tribunal;
 - Participation à un concours, une compétition sportive ou artistique préalablement autorisée par l'école (formulaire disponible sur le site de l'école à remplir et à remettre à la direction).
- Pour tout autre motif d'absence lors d'une évaluation, les parents doivent en faire la demande par écrit à la direction et à l'enseignant(e) de l'élève.
- **Les voyages ne sont pas des raisons acceptables pour s'absenter lors d'une évaluation.** Par conséquent, l'élève qui s'absente sans motif acceptable lors d'une évaluation n'a pas le droit à une reprise. Donc, une telle situation pourrait influencer le jugement de l'enseignant(e) et entraîner la mention «PN» (pas de note) au bulletin et doit être accompagnée d'un commentaire qui spécifie *une absence à une évaluation*.
- En cas de nécessité absolue pour effectuer un voyage pendant des journées de classe inscrites au calendrier scolaire, **il est important de remettre le formulaire absence-voyage, complété et signé, à la direction** (ce formulaire est disponible sur le Portail dans la section, Mon école : « Documents publics »).
- Veuillez prendre note que la présence de l'élève aux jours «0» indiqués au calendrier scolaire est obligatoire.

MALADIE

- Si l'élève est malade pour un ou quelques jours, il pourra reprendre le temps perdu à son retour à l'école. Pour une absence prolongée en cas de maladie, l'enseignant(e) fournira du travail à l'élève.
- Si votre enfant présente des signes de maladie (fièvre, vomissements, maux de ventre ou autre), **veuillez le garder à la maison.**
- **À moins d'un avis écrit du médecin**, tous les élèves sortent **obligatoirement** à l'extérieur lors des récréations si la température le permet.

En vertu de l'article 14 de la L.I.P., les services éducatifs sont donnés en présence à l'école. L'enseignement à distance n'est possible qu'en cas de forces majeures causant la fermeture de l'école ou lorsque les autorités ministérielles le décrètent.

RATIO DES CLASSES

Maternelle : 20 à 21 élèves
1^{er} cycle : 25 à 26 élèves
2^e et 3^e cycle : 30 à 31 élèves

ÉVALUATION ACADÉMIQUE

Novembre	1 ^{re} communication officielle	Février	2 ^e rencontre parents/enseignants
Novembre	Rencontre parents/enseignants	Avril	2 ^e communication officielle
Janvier	Parution du 1 ^{er} bulletin	Juin	Parution du 2 ^e bulletin

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CATHOLIQUE

L'élève doit obligatoirement assister au cours d'enseignement religieux catholique et aux célébrations à la chapelle, ce cours faisant partie du programme de l'École Marie-Clarac.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Dans le but d'aider les élèves dans leurs apprentissages, le français doit être employé en tout temps et en tout lieu par les enfants, par le personnel de l'école ainsi que les parents.

ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude est intégrée à l'horaire **pour tous les élèves de la 2^e à la 6^e année**. Elle se déroule dans le calme et le plus silencieusement possible. La durée de l'étude est d'environ 30 à 40 minutes à l'école, selon le niveau, et de 20 à 40 minutes à la maison pour vérification.

LIVRES

Les manuels scolaires sont prêtés à l'élève. **La perte ou les manuels abîmés devront être payés par les parents.**

BIBLIOTHÈQUE

Les élèves fréquentent la bibliothèque scolaire régulièrement. Cette période est intégrée à leur horaire. Les jeunes qui ne remettent pas leurs livres à la date indiquée ne peuvent en emprunter d'autres et doivent payer l'amende. Le montant du volume de bibliothèque **détérioré ou perdu** sera exigé aux parents de l'élève pour son remplacement.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Un vaste choix d'activités est offert **à l'heure du dîner et après les heures de classe** (frais par activité/session). Le parent reçoit l'information pertinente à ces activités au début de l'année scolaire et après le congé de Noël.

SERVICE DE GARDE

Afin d'assurer aux élèves un milieu de vie sécuritaire et harmonieux, les règles de vie de l'école s'appliquent au service de garde.

Si un élève contrevenait à ces règlements, le parent serait averti et rencontré par la direction. Si toutefois l'élève continue d'adopter un comportement inadéquat, il pourrait se voir refuser le service de garde. Après 17 h, des frais de 7,00 \$ par jour seront facturés à la fin de chaque mois pour l'élève non inscrit au service de garde, à la 2^e étude ou à une activité parascolaire.

Nous offrons un camp de jour à tous les élèves de l'école pendant plusieurs journées pédagogiques et durant la semaine de Pâques.

Horaire : 7h30 à 17h.

Coût : 30 \$ par jour.

Pour les informations complètes, un dépliant est disponible à la réception et sur le site internet.

2^E ÉTUDE

Une deuxième période d'étude est disponible pour les élèves de la 3^e à la 6^e année qui désirent s'avancer dans leurs leçons et devoirs. Cette 2^e étude se fait en groupe et sous surveillance. Nous tenons à vous préciser qu'il ne s'agit pas d'une aide spécifique aux devoirs. En effet, les enfants effectueront leurs travaux scolaires d'une façon autonome et ils doivent être présents **tous les jours d'étude de 17 h à 18 h**. Veuillez prendre note que le service est offert seulement si le nombre d'inscriptions est suffisant. Si vous êtes intéressés à inscrire votre enfant, veuillez communiquer avec madame Frantzie Paul, poste 138. Des frais supplémentaires seront facturés à votre compte.

EXERCICE D'ÉVACUATION

La sécurité des élèves étant notre priorité, nous désirons vous informer que nous procéderons à des exercices d'évacuation en septembre et en octobre.

Ces exercices permettent aux élèves et au personnel de l'école d'adopter une bonne conduite ainsi que de savoir comment réagir dans les situations d'urgence.

Soyez assurés que nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de sensibiliser les élèves à de telles pratiques. Les enseignants prendront le temps de bien leurs expliquer leur rôle et le but de ces exercices afin qu'ils se déroulent de façon positive pour chacun d'entre eux.

Aux parents : Veuillez prendre note que, s'il y avait une alarme d'incendie à la fin des classes, les départs seront suspendus jusqu'à l'autorisation des pompiers.

CAFÉTÉRIA

Les menus planifiés sur un cycle de quatre (4) semaines sont conformes à la politique alimentaire de l'École Marie-Clarac qui respecte les orientations de la politique-cadre pour un virage santé à l'école. Nous avons besoin de votre collaboration afin de nous aider à motiver votre enfant à une saine alimentation pour un meilleur état de santé. Prenez note que les menus sont révisés à chaque année par une nutritionniste.

ALLERGIE

Les noix et les arachides sont interdites en tout temps dans l'école pour le bien-être des élèves atteints d'allergie sévère à ces aliments.

GÂTEAU ET FRIANDISES

Il est strictement interdit d'envoyer gâteau ou friandises à l'école peu importe l'occasion (anniversaire ou autre).

MÉDICAMENTS

En général, tous les médicaments sont remis à la réception, avec le nom de l'enfant inscrit ainsi que sa classe sur le contenant original du médicament. En aucun temps, les élèves ne doivent avoir en leur possession des médicaments sans l'autorisation de la préposée aux premiers soins.

Les enseignants ne peuvent pas administrer un médicament à un élève.

Tous frais médicaux sont à la charge des parents.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Avertir le plus tôt possible, par écrit ou par téléphone au (514) 322-1161 poste 139 ou 130, de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone (résidence ou travail).

FERMETURE DE L'ÉCOLE

En cas de tempête de neige ou de mauvaises conditions climatiques, l'école émettra un avis à compter de 6 h 30 du matin aux stations de radio et de télévision suivantes:

Cogeco Radio (app. Mobile)	TVA (Salut Bonjour)
Rythme 105,7 FM	CBC Radio-Canada
CKOI 96,9 FM	LCN Nouvelles
98,5 FM Montréal	Radio circulation 730 AM
The Beat 92,5 FM	

De plus, nous affichons le plus tôt possible l'information sur le site de l'École Marie-Clarac : www.ecolemarie-clarac.qc.ca ainsi que sur la page Facebook de l'école. Les jours de classe perdus pour cause de mauvaises conditions climatiques seront remplacés par les journées pédagogiques mobiles prévues à cet effet (voir le calendrier scolaire).

TRANSPORT SCOLAIRE « PRIVÉ »

Les élèves voyagés par autobus scolaires privés partent de l'école à **16 h 25, sauf le vendredi (ou la journée avant un congé) où le départ s'effectue à 15 h 40.**

INTERDICTION DE FUMER (cigarette ou autres)

La loi interdit à quiconque de fumer sur les terrains des établissements d'éducation préscolaire, primaire et secondaire (écoles publiques et établissements d'enseignement privé) aux heures où ces établissements reçoivent des élèves. Par conséquent, à l'École Marie-Clarac, il est strictement interdit de fumer en tous lieux (à l'intérieur et sur les terrains) et en présence d'enfants.

VÊTEMENTS OU OBJETS PERDUS

Tous les premiers vendredis du mois (si la température le permet), nous plaçons les vêtements et les objets perdus sur une table près de la sortie des élèves. Par la suite, les vêtements et objets non réclamés sont offerts à des organismes d'aide communautaires.

P.S. L'école n'est pas responsable des vêtements et objets perdus.

CASIERS

En 4^e, 5^e et 6^e année, nous proposons fortement l'utilisation du cadenas afin d'éviter la perte ou le vol des effets personnels.

Les parents qui désirent que leur enfant utilise un cadenas pour son casier, doivent en faire l'achat obligatoirement à l'école. Veuillez vous adresser au poste 147 ou remplir le formulaire via le portail.



L'école se réserve le droit de retirer le privilège d'utiliser le cadenas à un élève si celui-ci a de la difficulté à le gérer de façon responsable.

Évitez de divulguer votre combinaison de cadenas.

Il est interdit aux élèves d'apporter et d'installer dans leur casier des accessoires tels que miroir, bloc-notes, crayons, aimants décoratifs, ardoise, babillard ou autres.

L'école n'est pas responsable des vêtements et objets perdus ou volés. L'école se réserve le droit de vérifier le casier d'un élève si nécessaire.

UNIFORME DE L'ÉCOLE MARIE-CLARAC

L'uniforme de l'écolier est en vente chez Modécole. Tous les vêtements, chaussures et les objets personnels de l'écolier **doivent être identifiés** au crayon permanent.

Maternelle, 1^{re} à 3^e année

Filles	
Uniforme scolaire	Articles facultatifs
Tunique à plis creux avec poches	Polo 3 boutons à manches longues
Polo à manches courtes	Veste avec fermeture éclair
Bas aux genoux (marine avec logo, marine ou blancs)	Jupe-culotte (peut être portée toute l'année)
Collants (marine ou blancs)	Pantalon marine
Tablier (voir les règlements)	Débardeur (obligatoire avec le port du pantalon ou de la jupe-culotte du 15 octobre au 30 avril)
Sac fourre-tout (obligatoire pour la garderie et la maternelle)	Cuissard
	Étiquettes personnalisées
	Élastique à cheveux

Garçons	
Uniforme scolaire	Articles facultatifs
Débardeur	Polo 3 boutons à manches longues
Polo 3 boutons à manches courtes	Veste avec fermeture éclair
Pantalon marine	Bermuda marine (septembre/mi-octobre et mai/juin)
Bas courts (marine avec logo, marine ou blancs)	Ceinture
Tablier (voir les règlements)	Étiquettes personnalisées
Sac fourre-tout (obligatoire pour la garderie et la maternelle)	

Vêtements d'éducation physique
T-shirt de sport gris
Short marine
Pantalon sport (facultatif)
Bas d'exercice blancs
Souliers de course de couleur au choix (pas de bottine)

4^e à 6^e année

Filles	
Uniforme scolaire	Articles facultatifs
Polo 3 boutons à manches courtes Jupe à plis motif tartan Débardeur col en «V» Bas aux genoux (marine avec logo, marine ou blancs) Collants (marine ou blancs)	Polo 3 boutons à manches longues Veste avec fermeture éclair Pantalon marine Cuissard Élastique à cheveux Étiquettes personnalisées

Garçons	
Uniforme scolaire	Articles facultatifs
Débardeur Polo 3 boutons à manches courtes Pantalon marine Bas courts (marine avec logo, marine ou blancs)	Polo 3 boutons à manches longues Polo rayé 3 boutons à manches courtes Veste avec fermeture éclair Bermuda marine (septembre/mi-octobre et mai/juin) Ceinture Étiquettes personnalisées

Vêtements d'éducation physique
T-shirt de sport gris Short marine Pantalon sport (facultatif) Bas d'exercice blancs Souliers de course de couleur au choix (pas de bottine)

Chaussures (maternelle à 6 ^e année)
Nous avons une collection de souliers de classe obligatoire qui complétera notre uniforme scolaire. Vous pouvez vous procurer les souliers de classe pour l'École Marie-Clarac, chez Browns. N'oubliez pas de demander la collection de chaussures de l'École Marie-Clarac du primaire lors de votre visite dans un de ces magasins.

CODE DE VIE POUR UNE ÉCOLE BIENVEILLANTE ET HARMONIEUSE

Le code de vie de l'École Marie-Clarac est mis en place afin d'assurer la sécurité, le bien-être et le respect de chaque élève. En suivant ce code de vie, chacun s'engage à prendre ses responsabilités face à son attitude, son comportement et sa réussite scolaire. Toutes les normes et règlements de l'école s'appliquent sur le terrain de l'école, à bord des autobus scolaires et à une activité éducative ou sportive organisée par l'école. Ce dernier a été révisé en consultation avec les membres du comité d'encadrement, le personnel et la direction.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE	RESPECT		RAISONS
	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte les adultes de l'école. - Je vouvoie les adultes de l'école. - Je suis poli et respectueux dans mes paroles et mes gestes avec tous les adultes de l'école. - Je fais attention à mon matériel et à celui qui est mis à ma disposition. - Je garde mon école propre autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. - Je ne mâche pas de gomme à l'école. - Je m'exprime en français avec mes amis et les adultes en tout temps, dans l'école, la cour et lors des sorties scolaires. - Je reconnais que la violence physique comme frapper, bousculer ou lancer des objets est interdite. - Je n'apporte pas d'objets dangereux à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour un climat harmonieux et pacifique. - Pour développer un savoir-vivre. - Pour contrer la violence. - Pour vivre dans un environnement sain et propre. - Pour respecter le bien-être et la sécurité de chacun. 	
COMMUNICATION ET LANGAGE			
<ul style="list-style-type: none"> - J'utilise un langage respectable. - Je suis à l'écoute de l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour assurer une communication efficace et claire. - Parce que mes parents et moi avons choisi une école francophone et pour améliorer mon français ou mon vocabulaire. 		

UNIFORME ET APPARENCE PHYSIQUE

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

RAISONS

Uniforme :

- L'élève doit porter l'uniforme avec distinction.
- Les vêtements déchirés ne sont pas tolérés.

En éducation physique, je porte l'uniforme complet et une chaussure de sport appropriée.

Vêtements interdits:

En classe :

Le chandail ou cardigan autre que celui de l'uniforme, les bottes, les souliers ne faisant pas partie de la collection Marie-Clarac ou les souliers de sport.

Dans la cour :

Vêtements ou accessoires suggérant la violence et tout autre message inapproprié.

Vêtements extérieurs :

En temps frais, le survêtement (pantalon) de couleur unie peut être porté sous la tunique ou la jupe pour les filles et sur le pantalon de classe pour les garçons et les filles.

Coiffure :

La chevelure sera d'apparence naturelle (brun, noir, châtain, roux, blond) et sans recherche exagérée. Les coupes et les coiffures excentriques ne seront pas tolérées.

Seuls les accessoires à cheveux discrets sont tolérés.

Les cheveux longs doivent être attachés **en tout temps**.

Bijoux :

Tous les bijoux doivent être **discrets**.

Maquillage :

Le maquillage, le vernis à ongles, les faux ongles et les tatouages sont défendus.

Casquette, chapeau et lunettes de soleil :

Je laisse ma casquette, chapeau ou tuque dans mon casier lorsque je suis dans l'école. Il est interdit de porter des lunettes de soleil à l'école.

- Pour développer un sentiment d'appartenance.
- Pour avoir fière allure.
- Pour se respecter soi-même et les autres.
- Pour des raisons d'hygiène, de santé et d'estime de soi.
- Pour prévenir les cas de pédiculose.
- Pour ma sécurité et mon confort.
- Pour faire preuve de savoir-vivre.

VIE SCOLAIRE

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - J'arrive à l'heure. - J'ai le matériel nécessaire en tout temps. - Je fais mes devoirs et mes leçons. - Je m'applique dans mon travail et je le remets à temps. | <ul style="list-style-type: none"> - Pour me rendre responsable dans ma réussite scolaire. - Pour maintenir un climat propice à mes apprentissages. |
|--|---|

HORAIRE

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Je respecte le calendrier scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Parce que la ponctualité c'est un atout pour ma réussite. - Pour être prêt à travailler et éviter de perdre du temps d'apprentissage. - Parce que c'est la loi (article 14 de la L.I.P.). |
|---|---|

CIRCULATION

- | | |
|---|---|
| <p>En groupe :
Prendre son rang et circuler en silence, sans courir.</p> <p>Individuelle :
Circuler calmement et en silence dans les couloirs avec un permis de circuler.</p> <p>N.B. Aucun parent ne peut circuler dans l'école sans autorisation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Pour vivre dans un environnement agréable et sécuritaire. - Pour ne pas déranger les autres classes. |
|---|---|

DANS LA COUR

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - J'attends un adulte pour sortir dehors. - Pour ma sécurité, dans les structures de jeux, il est interdit de jouer à la tague. - Je ne vais pas sur les rampes ni sur la pente. - À l'extérieur, je porte mes souliers de course ou mes bottes. - Pour ma sécurité, les jeux de contacts sont interdits (ex. football, karaté, bataille, bousculade, jeux de guerre, prise). - Aucune nourriture ou friandise n'est permise dans la cour. - Je joue au ballon dans les zones prévues à cet effet. - Je ne grimpe pas les clôtures. - Les papiers et les crayons restent à l'intérieur de l'école. - Pour pouvoir monter en classe durant la récréation, je dois avoir une permission écrite. - Je lance le ballon loin des murs de l'école. | <ul style="list-style-type: none"> - Pour s'amuser de façon sécuritaire. - Pour profiter pleinement de mon temps de jeu. - Pour éviter les conflits et les accidents. |
|--|--|

DANS LA COUR (SUITE)

- À la balançoire, j'attends sur le tapis vert. Lorsque c'est mon tour, je me balance droit, assis et sans l'aide de personne.
- Au ballon-poire, je joue seulement avec mes mains, sans me suspendre.
- Je joue dans la zone de la cour qui est prévue pour mon groupe.
- Je ne lance pas la neige, la glace ou les roches.
- Je m'éloigne de la boue, des flaques d'eau et des plaques de glace.

CAFÉTÉRIA

- Je reste assis à la même place lors de mon dîner.
 - Je ne flâne pas dans la cafétéria.
 - Je laisse la nourriture dans mon plateau.
 - Je ne gaspille pas la nourriture (pas de mélange de nourriture et breuvage).
 - Je marche dans la cafétéria.
 - Je parle à voix basse.
 - Je dépose doucement ustensiles, assiette, verre et plateau à la bonne place.
 - Je prends le temps de manger suffisamment avant d'aller jouer.
- Pour faire preuve de savoir-vivre.
 - Pour le respect des autres.
 - Pour le bon fonctionnement du service de la cafétéria.

OBJETS PERSONNELS

- Je laisse à la maison tous les jeux et jouets personnels. Il est strictement interdit d'apporter de l'argent à l'école. Ils seront confisqués à l'élève.
 - Je n'échange pas d'objets avec les autres élèves.
- Pour éviter les pertes, les vols et les confusions entre les enfants.
 - Pour éviter les conflits entre les enfants.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- Il est strictement interdit aux élèves d'utiliser un téléphone cellulaire, un appareil photo ou tout autre jeu électronique, à l'école ou lors des sorties scolaires. Ces appareils seront confisqués dès la première infraction et ils seront remis aux parents.
 - Les montres intelligentes (ex. Apple Watch) sont interdites à l'école. Elles seront confisquées et remises aux parents.
 - Il est strictement interdit de photographier ou filmer dans l'école (personnes et lieux). L'appareil sera immédiatement confisqué. La direction se réserve le droit de vérifier le contenu de l'appareil utilisé.
- Pour éviter perte, vol et bris.
 - Pour respecter l'intégrité et la confidentialité.
 - Pour éviter la cyberintimidation.
 - Pour contrôler l'utilisation d'Internet.
 - Pour la sécurité des élèves.

RÈGLES À RESPECTER LORS DES SORTIES CULTURELLES ET SPORTIVES

- Les élèves doivent se comporter de façon disciplinée et respectueuse lors des sorties, car ils représentent l'école. Ces activités sont des privilèges et les jeunes qui ne respectent pas le code de vie devront en subir les conséquences.
- L'enseignant(e) ou la direction peut empêcher un élève de participer à une sortie avec sa classe. Tout élève indiscipliné, qui ne remet pas ses travaux, qui est souvent en retard, etc. se verra refuser le droit de participer.
- Le système d'encadrement est en vigueur lors de ces sorties et tout comportement jugé inacceptable sera sanctionné.

VIOLENCE ET INTIMIDATION

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Je n'intimide pas les autres par téléphone, jeux, clavardage ou réseaux sociaux. - Je ne menace personne par mes paroles et mes gestes. - Je n'exclue ou n'isole socialement personne. - Je ne tourmente, ridiculise, humilie ou ne fais courir aucune rumeur à l'égard d'une personne. - Je respecte les autres même s'ils sont différents de moi. | <ul style="list-style-type: none"> - Parce que c'est la loi. - Pour prévenir et lutter contre la violence et l'intimidation. - Pour le respect et le bien-être de tous. - Pour développer la tolérance à la différence. |
|---|---|

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

AGISSONS ENSEMBLE

Document explicatif aux parents

ENGAGEMENT

L'École Marie-Clarac se fait un devoir de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Nous nous engageons à offrir un milieu sécuritaire, positif et bienveillant pour assurer le bien-être et le respect de chaque élève. Tout acte d'intimidation et de violence est jugé inacceptable et n'est pas toléré dans notre établissement.

P R I O R I T É S

PRIORITÉ ET MESURES DE PRÉVENTIONS

1

- Diminution de la violence physique et verbale sur la cour, à la cafétéria et dans le vestiaire.

2

- Outiller les élèves et les membres du personnel à reconnaître et à dénoncer l'intimidation et la violence à l'école.

3

- Développer le sentiment d'empathie chez les élèves.

Diverses mesures de préventions sont mises en place afin de respecter les priorités de l'école à l'égard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, telles que :

Conférence thématique

Fiche de signalement

Interventions proactives

Ateliers de prévention

Activités sur le civisme et l'intimidation

COLLABORATION DES PARENTS

Le partenariat entre l'École Marie-Clarac et les parents ayant toujours été une priorité essentielle pour le développement intégral et le bien-être des élèves, différentes mesures pour favoriser la collaboration des parents sont prévues; la sensibilisation aux activités offertes à l'école, la transmission des modalités d'un signalement et une communication lors de gestes de violence ou de comportements inadéquats. Cela permet d'assurer un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

POUR LES ÉLÈVES

Si tu es témoin, victime ou que tu intimides quelqu'un, tu dois dénoncer la situation :

en remplissant la fiche de signalement avec l'aide de l'éducatrice spécialisée de ton niveau.

Mme Julie (1re, 2e et 3e année)

Mme Sarah-Mai (4e, 5e et 6e année)

POUR LES PARENTS

Si votre enfant dit qu'il vit une situation de violence ou d'intimidation ou qu'il en a été témoin

Si vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation à d'autres

Vous devez dénoncer la situation en remplissant la fiche de signalement disponible sur le portail.

PROTOCOLE D'INTERVENTION ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES À LA SUITE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Trois niveaux d'intervention sont prévus à la suite d'un signalement d'une situation de violence ou d'intimidation. Dans chacun des niveaux, diverses mesures de soutien et d'encadrement sont prévues tant pour les victimes, l'auteur des gestes que les témoins. De plus, comme l'intimidation et toute forme de violence ne sont pas tolérées à l'école, des sanctions disciplinaires spécifiques selon la gravité ou le caractère répétitif des actes sont prévues telles que : réflexion sur la situation, excuses et réparation, travaux communautaires, perte de privilèges, perte d'autonomie, mise à l'écart, implication de l'agent sociocommunautaire, suspension interne ou externe ou le renvoi de l'école.

CONFIDENTIALITÉ

Pour assurer la confidentialité de tout signalement, des mesures sont prises afin de protéger l'identité des personnes qui dénoncent. Seuls les membres de la direction et la responsable de l'encadrement ont accès aux informations concernant les actes d'intimidations et de violence ainsi qu'aux fiches de signalement.

Pour obtenir plus d'information concernant nos actions à l'égard de l'intimidation et de la violence, veuillez consulter le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence sur le site internet de l'école. La fiche de signalement est, pour sa part, disponible sur votre portail.

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

L'École Marie-Clarac assure un encadrement qui favorise des apprentissages tant sur le plan social que scolaire. Le personnel de l'école intervient dans le but d'éduquer et d'encourager les élèves à se comporter selon les valeurs et les attentes de l'école. **Voici les interventions qui peuvent être utilisées selon la situation.**

MESURES DE SOUTIEN	SANCTIONS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Mots d'encouragement • Tableau d'honneur • Coup de chapeau • Activité récompense • Système de renforcement positif • Journal de bord • Rencontre(s) avec la TES • Référence en psychoéducation et plan d'intervention • Compensation de points • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal ou écrit • Rapport d'événement (points au suivi de l'élève) • Geste de réparation • Réflexion écrite • Rencontre individuelle • Communication avec le parent • Retenue • Cahier de route • Retrait • Rencontre avec la direction • Suspension à l'interne ou à l'externe • Travaux communautaires (conciergerie, animation, etc.) • Remboursement ou remplacement du matériel brisé intentionnellement • Autres

Le partenariat entre l'équipe-école et les parents est essentiel pour assurer l'efficacité des interventions. Votre collaboration favorise le respect du code de vie de l'école par tous les élèves.

DESCRIPTION DES MANQUEMENTS	
Manquements mineurs	Définition
Apporter des objets interdits	Élève qui apporte des jouets de la maison, des jeux et accessoires électroniques, un cellulaire, les revues non éducatives et les bandes dessinées préconisant la violence (sous peine d'être confisqués).
Circuler sans permission	Élève qui circule sans permis.
Courir dans l'école	Élève qui se déplace autrement qu'en marchant.
Jeu inadéquat, inapproprié	Élève qui se chamaille, qui fait un croc-en-jambe, etc.
Jouer ou flâner après l'entrée des élèves	Élève qui poursuit son jeu alors que la consigne est de se placer en rang ou d'entrer librement.
Mâcher de la gomme	Élève qui mâche de la gomme à l'intérieur de l'école, dans la cour ou durant les sorties.
Retard	Élève dont le retard n'est pas motivé.
Uniforme	Élève qui ne porte pas les vêtements ou les souliers obligatoires de façon adéquate.

Manquements majeurs	Définition
Bataille	Élève qui échange des coups violents avec un ou des élèves.
Bousculade	Élève qui pousse quelqu'un.
Donner des coups	Élève qui pince, donne un coup de poing, un coup de pied ou une tape à un élève ou à un adulte.
Fugue	Élève qui quitte sa classe, la cour ou l'école sans permission.
Geste grossier ou vulgaire	Élève qui pose un geste grossier.
Impolitesse	Élève qui manque de respect à l'adulte (commentaire ou attitude), qui confronte les décisions, qui raconte des mensonges, etc.
Lancer un objet dangereux	Élève qui lance tout objet (ex. crayons, ciseaux, etc.)
Langage grossier	Élève qui utilise des mots violents ou des sacres.
Menaces physiques	Élève qui pose des gestes dans le but de faire peur à l'autre (ex. retenir un élève, faire semblant de frapper ou d'étrangler l'autre).
Menaces verbales	Élève qui menace un autre élève ou un adulte.
Objets dangereux	Élève qui a en sa possession sur les lieux de l'école un objet dangereux, tels que couteau, allumettes, pétard, canif ou autre. Toute menace effectuée avec un objet dangereux peut mener à un renvoi de l'école. L'objet sera confisqué immédiatement.
Provocation	Élève qui pose un geste ou qui dit une parole pour créer une réaction chez l'autre.
Refus d'obéir	Élève qui refuse de respecter la demande de l'adulte.
Vandalisme	Élève qui brise volontairement du matériel qui ne lui appartient pas.
Vol	Élève qui prend un objet qui ne lui appartient pas, sans permission.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

SUSPENSION

Dans un cas sévère de violence verbale et/ou physique ou tout autre acte jugé inacceptable, tels que vandalisme, vol, plagiat, etc., il s'en suivra une suspension immédiate.

MOTIFS DE RENVOI

Malgré tous les efforts déployés pour corriger un comportement qui porte sérieusement atteinte aux droits des autres, l'élève peut être exclu de l'école même en cours d'année.

Pour tout motif sérieux, notamment pour un manquement grave ou répétitif à un règlement de l'école ou un manque de collaboration de la part des parents, la direction se réserve aussi le droit de résilier le contrat.

SYSTÈME D'ENCADREMENT (SUIVI DISCIPLINAIRE)

Le suivi disciplinaire de chaque élève est accessible sur le portail. Si un élève enfreint une règle du code de vie, un manquement sera inscrit dans son suivi disciplinaire. Le parent recevra alors un avis par courriel afin de prendre connaissance de l'intervention disciplinaire.

Le système fonctionne par pointage. Si un élève enfreint une règle du code de vie, un nombre de points lui sera attribué selon le manquement reproché.

1^{ER} CYCLE

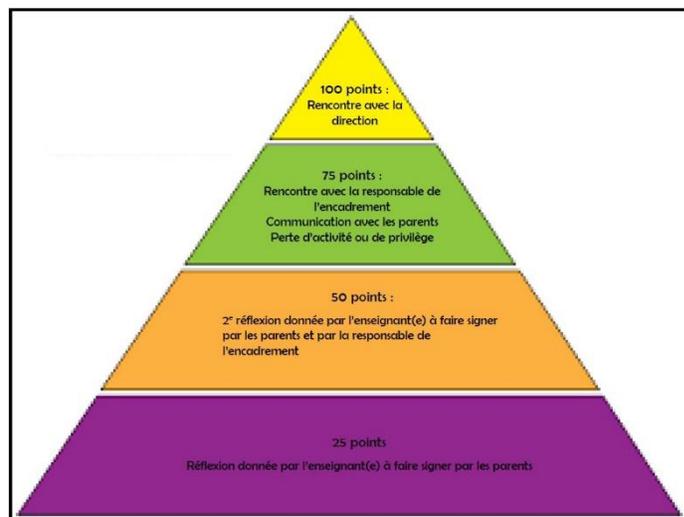
Pédagogie	Avertissement	Uniforme et apparence physique	Avertissement
	Oubli de matériel		Ne porte pas ses souliers de classe
	Devoir/travail incomplet		Souliers non conformes
	Devoir/travail non fait		Ne porte pas l'uniforme complet
	Signatures oubliées		Oubli du costume d'éducation physique
	Dérange en classe <ul style="list-style-type: none"> ○ Se lève sans autorisation ○ Bavarde ○ Fait du bruit 		Oubli du maillot de bain ou du bonnet de piscine (natation)
Étude	(2^e année seulement)		Vêtement non conforme <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne faisant pas partie de la collection ○ Trop petit, trop grand ○ Déchiré ou troué
	Dérange pendant l'étude <ul style="list-style-type: none"> ○ Se lève sans autorisation ○ Bavarde ○ Fait du bruit 		Cheveux <ul style="list-style-type: none"> ○ Trop longs (garçon) ○ Coupe excentrique ○ Détachés (fille)
	Fin de l'étude <ul style="list-style-type: none"> ○ Dérange dans le rang ○ Retarde le départ du groupe ○ Flânerie au vestiaire 		Maquillage <ul style="list-style-type: none"> ○ Vernis à ongles

Avertissement		Avertissement			
Manquements mineurs	Dérange dans le rang	Intimidation et cyberintimidation	SANCTIONS EN CAS D'INTIMIDATION/CYBERINTIMIDATION		
	Apporter des objets interdits				
	Circuler sans permission				
	Non-respect d'une consigne				
	Courir dans l'école				
	Jeu ou geste inadéquat, inapproprié				
	Flânage				
	Mâcher de la gomme				
	Avoir des friandises				
	Lancer des boules de neige				
Manquements majeurs	Bataille			Intimidation et cyberintimidation	SANCTIONS EN CAS D'INTIMIDATION/CYBERINTIMIDATION
	Bousculade				
	Donner des coups				
	Geste grossier ou vulgaire				
	Langage grossier				
	Impolitesse/manque de respect				
	Lancer un objet dangereux de façon dangereuse				
	Menaces physiques				
	Menaces verbales				
	Objets dangereux				
	Provocation				
	Refus d'obéir				
	Utiliser un appareil numérique (filmer, enregistrer, photographier)				
	Vandalisme				
	Vol				
	Manquement autre				
		<p>Bien que les cas d'intimidation ou de violence soient très différents les uns des autres et qu'ils doivent être traités de façon unique en considérant les victimes, les agresseurs et les témoins, l'École Marie-Clara applique la règle d'intervention 100% pour chacune des plaintes.</p> <p>Voici les sanctions disciplinaires possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la situation; - Excuses, réparation; - Travaux communautaires; - Perte de privilège (accès à des jeux, participation à des activités); - Perte d'autonomie (encadrement strict); - Mise à l'écart lors des moments où l'intimidation s'est produite; - Implication de l'agent sociocommunautaire; - Suspension interne, suspension externe; - Renvoi de l'école (mesure exceptionnelle). 			

2^E ET 3^E CYCLES

Pédagogie	Points	Avertissement	Étude	Points	Avertissement
	1	Oubli de matériel		3	Ne travaille pas
	2	Devoir/travail incomplet		5	Dérange pendant l'étude <ul style="list-style-type: none"> ○ Se lève sans autorisation ○ Bavarde ○ Fait du bruit
	3	Devoir/travail non fait	1	Fin de l'étude <ul style="list-style-type: none"> ○ Dérange dans le rang ○ Retarde le départ du groupe ○ Flânerie au vestiaire 	
	2	Travail/devoir bâclé	Uniforme et apparence physique	2	Ne porte pas ses souliers de classe
	5	Ne fait pas le travail demandé en classe		2	Souliers non conformes
	5	Ne se présente pas à une récupération		2	Ne porte pas l'uniforme complet
	10	Plagiat		3	Oubli du costume d'éducation physique
	2	Signatures oubliées		3	Oubli du maillot de bain ou du bonnet de piscine (natation)
	15	Falsification de signature		2	Vêtement non conforme <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne faisant pas partie de la collection ○ Trop petit, trop grand ○ Déchiré ou troué
5	Manque de participation	2		Cheveux <ul style="list-style-type: none"> ○ Trop longs (garçon) ○ Coupe excentrique ○ Détachés (fille) 	
5	Dérange en classe <ul style="list-style-type: none"> ○ Se lève sans autorisation ○ Bavarde ○ Fait du bruit 	2	Maquillage <ul style="list-style-type: none"> ○ Vernis à ongles ○ Rouge et brillant à lèvres 		

		Avertissement	
Manquements mineurs	Points	Avertissement	
	1	Dérange dans le rang	
	5	Apporter des objets interdits	
	10	Apporter un appareil numérique sans autorisation	
	3	Circuler sans permission	
	10	Non-respect d'une consigne	
	3	Courir dans l'école	
	5	Jeu ou geste inadéquat, inapproprié	
	3	Flânage	
	5	Mâcher de la gomme	
	3	Avoir des friandises	
	10	Lancer des boules de neige	
Manquements majeurs	25	Bataille	
	25	Bousculade	
	25	Donner des coups	
	25	Geste grossier ou vulgaire	
	25	Langage grossier	
	25	Impolitesse/manque de respect	
	25	Lancer un objet dangereux de façon dangereuse	
	25	Menaces physiques	
	25	Menaces verbales	
	25	Objets dangereux	
	25	Provocation	
	25	Refus d'obéir	
	25	Utiliser un appareil numérique (filmer, enregistrer, photographier)	
	25	Vandalisme	
	25	Vol	
25	Manquement autre		
		Avertissement	
Intimidation et cyberintimidation		SANCTIONS EN CAS D'INTIMIDATION/CYBERINTIMIDATION	
		<p>Bien que les cas d'intimidation ou de violence soient très différents les uns des autres et qu'ils doivent être traités de façon unique en considérant les victimes, les agresseurs et les témoins, l'École Marie-Clarac applique la règle d'intervention 100% pour chacune des plaintes.</p> <p><u>Voici les sanctions disciplinaires possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la situation; - Excuses, réparation; - Travaux communautaires; - Perte de privilège (accès à des jeux, participation à des activités); - Perte d'autonomie (encadrement strict); - Mise à l'écart lors des moments où l'intimidation s'est produite; - Implication de l'agent sociocommunautaire; - Suspension interne, suspension externe; - Renvoi de l'école (mesure exceptionnelle). 	



*« Le succès de l'élève dépend de
la collaboration de tous »*

ENGAGEMENT

Pour le bon fonctionnement de l'école que vous avez choisie, il est important que vous acceptiez, après en avoir pris connaissance, les règlements établis et que vous vous engagiez à les respecter.

«J'ai pris connaissance du suivi scolaire 2021-2022. Je m'engage à respecter les exigences de l'école et j'en accepte les conséquences».

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance de l'agenda de mon enfant. Je suis prêt(e) à supporter l'école et à collaborer à la réussite scolaire de mon enfant.

Signature des parents : _____

Date : _____

Initiales de la ou du titulaire :

